

Sanofi-aventis rachète le site de fabrication de *Diabel* à Francfort pour renforcer ses capacités de production d'Insuline

Paris, France - Le 8 Juin 2009 - Sanofi-aventis (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) annonce aujourd'hui que sa filiale allemande, Sanofi-Aventis Deutschland GmbH, rachète à Pfizer le site de production de Diabel, situé à Francfort-Höchst, qui est l'un des centres de production d'insulines les plus grands et les plus modernes du monde.

Sanofi-aventis exerce ainsi son droit d'intervention (« step-in right ») prévu dans le contrat signé entre Pfizer et Mannkind en mars 2009. L'acquisition comprend les bâtiments, les équipements, les machines ainsi qu'un certain nombre de contrats en cours. Le montant de cette acquisition s'élève à 30 millions d'euros.

« La très forte croissance de la demande pour nos insulines et plus particulièrement pour Lantus® nous oblige à augmenter considérablement notre capacité de production. En combinant le site de Diabel à nos propres usines, sanofi-aventis va exploiter à Francfort le plus grand centre de production d'insulines au monde », a déclaré Martin Siewert, Directeur Général de sanofi-aventis Allemagne. « La possibilité qui nous est donnée aujourd'hui d'acquérir l'usine de Diabel tombe à point nommé et souligne l'engagement fort du Groupe dans la lutte contre le diabète ».

Lantus® est produit et fabriqué à Francfort, d'où il est ensuite distribué partout dans le monde. Les ventes de Lantus® se sont élevées à 2 450 millions d'euros en 2008. L'acquisition de ce centre de production contribuera à répondre aux objectifs de croissance des ventes de Lantus®.

La clôture de la transaction devrait intervenir dans les semaines à venir, dès que toutes les formalités d'usage auront été acquittées.

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT: SAN) et à New York (NYSE : SNY).

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des événements, des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations

prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2008 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2008 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.